

Thème : Risques et opportunités de la blockchain pour les avocats

Date : Vendredi 8 décembre 2023 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Expliquer le fonctionnement de la blockchain et la création des jetons associés
- Présentation de ses différentes applications (règles de preuve, smart contract, crypto-actifs, NFTs)
- Commentaire du Règlement MiCA de Mai 2023

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

- Caractéristiques de la blockchain
- Principales fonctions
- Réglementation applicable

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et support powerpoint.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Dominique LEGEAI, Professeur à l'Université de Paris –Cité , auteur de « Blockchain et actifs numériques ».

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.